

Amplification des écarts de revenus : l'effet du travail frontalier

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 131 • Septembre 2021



En 20 ans, les écarts de revenus fiscaux se sont accentués entre les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'essor du travail frontalier est le principal moteur de cet accroissement, avec l'installation de travailleurs aux revenus élevés dans les communes proches de la Suisse. Les métropoles, autrefois à l'origine des principales disparités, ont connu une augmentation plus faible de leurs revenus. Cependant, elles continuent à concentrer de très forts déséquilibres de revenus entre les communes qu'elles rassemblent. Dans les espaces peu et très peu denses, les revenus fiscaux sont plus faibles mais un rattrapage s'observe dans certains territoires. Par ailleurs, la redistribution liée au système socio-fiscal atténue les disparités en aidant particulièrement les plus bas revenus.

En 2017, le revenu fiscal moyen s'élève à 15 800 euros par habitant en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce revenu correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenus (revenus d'activité, indemnités de chômage, pensions...), rapportée à la population de la région [► source et méthode](#). Il ne prend pas en compte le prélèvement des impôts directs ni le versement des prestations sociales. Ce revenu moyen par habitant est le troisième de France métropolitaine, loin derrière celui de l'Île-de-France (19 800 euros), mais proche de celui de Provence-Alpes-Côte d'Azur (16 100 euros). Ce classement s'explique à la fois par la présence de hautes rémunérations liées à une forte part des emplois métropolitains, par celle de leurs nombreux cadres dans les grandes agglomérations, ainsi que par celle des travailleurs frontaliers. Cependant, ce constat général masque des écarts de revenus entre les communes de la région.

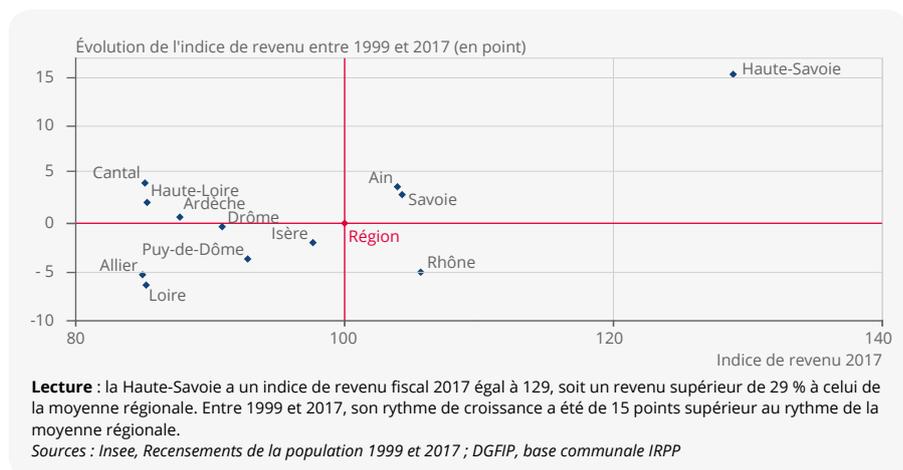
Une hausse globale des revenus mais des trajectoires différentes selon les territoires

En 2017, les revenus fiscaux communaux moyens les plus élevés de la région se situent en Haute-Savoie, loin devant le Rhône, la Savoie et l'Ain. À l'opposé, ils sont plus faibles dans l'Allier, le Cantal, la Loire et la Haute-Loire. Entre 1999 et 2017, du fait des évolutions de la législation fiscale dans la déclaration des revenus et de l'inflation, les revenus fiscaux ont augmenté sur tout

le territoire. Cependant, les rythmes de croissance divergent selon les départements. Dans les communes de Haute-Savoie, le revenu progresse très fortement, beaucoup plus que dans tous les autres départements. Dans l'Ain et la Savoie, mais également dans le Cantal et la Haute-Loire, sa croissance est plus importante que la moyenne régionale. À l'inverse, dans l'Allier et dans les départements abritant les métropoles, le rythme de croissance est plus faible que celui de la région [► figure 1](#). Entre 1999 et 2017, ces évolutions n'ont pas été homogènes sur tout le territoire et ont accentué les inégalités dans la répartition spatiale des revenus entre les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes. Afin de tenir également compte de la localisation

de la population dans la région, cette dispersion des revenus est calculée à l'aide d'un indice synthétique, le coefficient de Theil [► source et méthode](#). Cet indice permet de comparer la répartition de la population et celle des revenus, et de mesurer l'inégalité de ces répartitions. En 20 ans, la distribution des revenus est devenue plus inégale entre les différentes communes de la région, mais ce déséquilibre n'est pas porté par les mêmes communes en 2017 qu'en 1999. En 2017, les communes de Haute-Savoie participent à plus de la moitié des écarts de revenus dans la région, contre un cinquième en 1999. En parallèle, la part des communes du Rhône concourant aux disparités de revenus est passée de

► 1. Indice de revenu fiscal moyen en 2017 et son évolution par rapport à la moyenne régionale, entre 1999 et 2017, par département

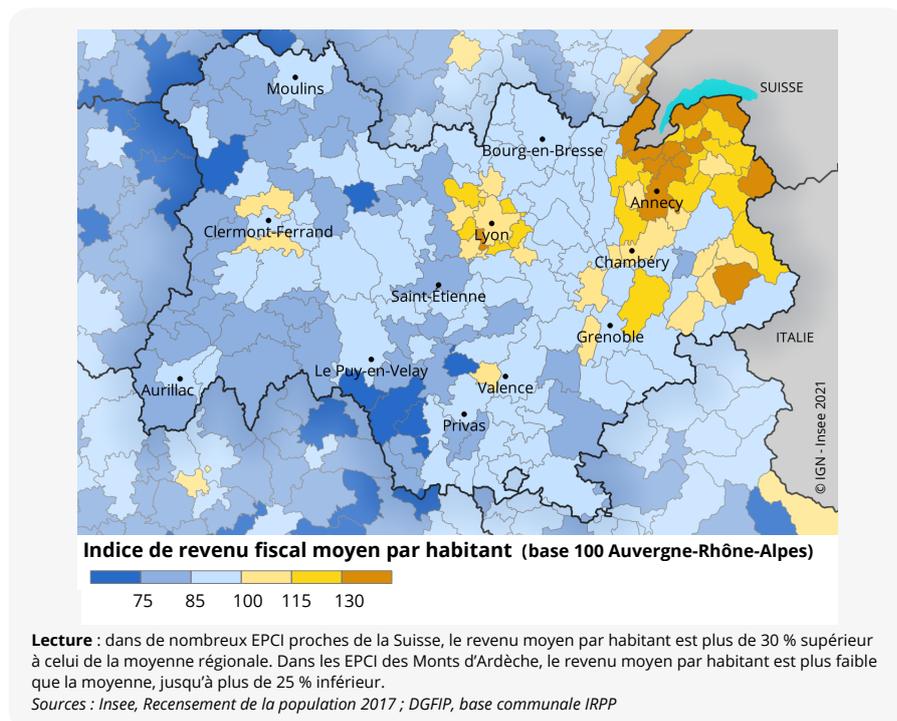


30 % à 5 %. Cette particularité régionale s'explique par la proximité de la Suisse et le développement du travail frontalier. Les hauts revenus frontaliers supplantent ceux des emplois métropolitains et amplifient l'inégale répartition des revenus fiscaux entre les communes. Enfin, en 2017, ce sont les communes de la Loire qui participent le plus aux disparités par la faiblesse de leurs revenus, alors qu'il s'agissait des communes de Haute-Loire 20 ans plus tôt.

Le développement du travail frontalier contribue fortement à l'hétérogénéité des revenus

La hausse des disparités a été tirée par les communes proches de la Suisse avec le doublement du nombre de travailleurs frontaliers en 20 ans. En 2017, les territoires aux plus hauts revenus sont les communautés de communes ou d'agglomération du Genevois, du Pays de Cruseilles, du Pays de Gex, d'Arve et Salève, de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et des Quatre Rivières. Comparativement à la moyenne régionale, les habitants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à proximité de la Suisse ont connu une croissance plus importante de leurs revenus fiscaux et ceux-ci sont maintenant parmi les plus élevés de la région, entre 30 % et 64 % supérieurs à la moyenne ► **figure 2**. En 1999, les plus hauts revenus se trouvaient dans la Vallée du Garon dans le sud-ouest lyonnais, le Val Vanoise, le Grand Anancy, le Grésivaudan et les Vallons du Lyonnais. Leurs revenus n'étaient que de 20 % à 25 % supérieurs à la moyenne régionale. Entre 1999 et 2017, leurs **indices de revenu** n'ont augmenté que de 2 à 11 points, contre 25 à 39 points pour les EPCI proches de la Suisse. Mieux rémunérés et de plus en plus nombreux, les travailleurs frontaliers ont fait croître, plus qu'ailleurs, les revenus des zones dans lesquelles ils se sont installés. La mise en place d'accords favorisant la libre circulation des personnes, en particulier celui de 2002 facilitant les conditions de travail des citoyens de l'Union européenne en Suisse, a marqué l'essor du travail transfrontalier. En 2007, la fin des quotas limitant le nombre d'autorisations a conduit à une totale mobilité géographique et professionnelle. Les communes du pôle métropolitain du Genevois français contribuent ainsi à 30 % des écarts de revenus de la région, contre 5 % en 1999. Le développement du travail frontalier a également creusé les écarts de revenus entre les différents EPCI de la Haute-Savoie. Les revenus des EPCI frontaliers, proches de l'agglomération de Genève, ont augmenté plus fortement que ceux des autres EPCI du département. Toutefois, deux EPCI relativement proches de la Suisse, Haut-Bugey agglomération et Cluses-Arve et Montagnes, ont connu une évolution de leurs revenus beaucoup plus faible comparé aux

► 2. Indice de revenu fiscal moyen par habitant en 2017, par établissement public de coopération intercommunale (EPCI)



territoires environnants. Ceux-ci abritent la Vallée de l'Arve et le bassin d'Oyonnax, deux territoires industriels ayant connu d'importantes difficultés économiques. Les frontaliers y sont moins nombreux, avec des zones éloignées des accès avec la Suisse du fait du relief, notamment pour le Haut-Bugey. Dans les EPCI alpins (Val Vanoise, Haute-Tarentaise, Versants d'Aime par exemple), le revenu fiscal est élevé et sa croissance est supérieure à la moyenne. Ces territoires bénéficient du tourisme de montagne avec ses nombreuses stations de ski et d'un taux de chômage très faible. Les étudiants, aux ressources souvent peu élevées, y sont également peu nombreux.

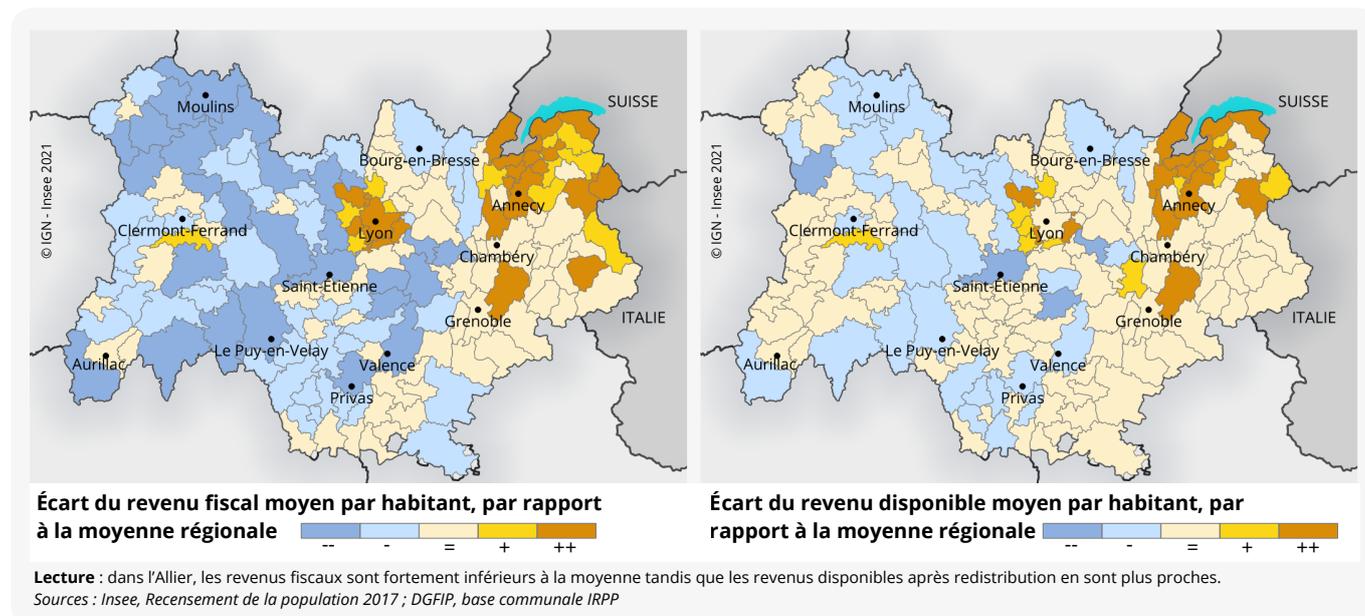
À l'intérieur des métropoles, de forts contrastes de revenus entre les communes

Entre 1999 et 2017, la participation des métropoles aux écarts de revenus dans la région a diminué, passant de 22 % à 10 %. Cette contribution a été suppléée par les disparités provoquées par la progression du travail frontalier, mais aussi atténuée par le rapprochement vers la moyenne régionale des revenus de la Métropole de Lyon. En effet, dans les quatre métropoles de la région, les revenus ont augmenté, mais plus modérément que la moyenne régionale. Elles sont même parmi les dix EPCI de la région où le rythme de croissance des revenus a été le plus faible sur la période. L'essor des fonctions métropolitaines (décision, conception, gestion et intermédiation), qui concentrent beaucoup de cadres, est contrebalancé par la pauvreté de certains

quartiers, ainsi que par la présence de pôles universitaires où les étudiants ont peu ou pas de revenus.

Si 41 % des disparités communales de revenus de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont dues à des déséquilibres entre les EPCI, 59 % se retrouvent à l'intérieur des EPCI. Les métropoles illustrent particulièrement bien l'inégalité des revenus à l'intérieur même des intercommunalités. Les contrastes de revenus entre les communes des quatre métropoles sont peu liées à des différences de revenus entre métropoles. Ce sont les communes les composant qui présentent une forte hétérogénéité. Les métropoles abritent aussi bien des populations très aisées que des populations en grande précarité. En ne considérant que les métropoles, 90 % des disparités communales s'expliquent par l'inégale répartition des revenus en leur sein, les écarts de revenus entre les métropoles n'intervenant qu'à hauteur de 10 %. Dans chacune d'elles, l'effet de la périurbanisation et la présence de quartiers prioritaires de la politique de la ville dans certaines communes façonnent le paysage des déséquilibres communaux à l'intérieur des métropoles ► **pour en savoir plus**. En effet, les migrations résidentielles concernent davantage les catégories sociales favorisées ; ainsi des ménages plutôt aisés vont s'installer en périphérie des grands pôles, augmentant les revenus des communes d'accueil. À l'inverse, d'autres concentrant les quartiers prioritaires de la ville ont des revenus beaucoup plus faibles. Cette tendance de concentration aux deux extrémités de l'échelle des rémunérations s'amplifie depuis 20 ans. Dans les métropoles, les communes ayant un revenu moyen élevé

► 4. Disparité de revenu fiscal et de revenu disponible, par établissement public de coopération intercommunale (EPCI), en 2017



les EPCI à l'ouest de la région qui bénéficient le plus de ce transfert de ressources

► figure 4.

De l'autre côté de l'échelle des revenus, les 10 % les plus aisés ont un revenu fiscal moyen de 19 400 euros contre 19 600 euros de revenu disponible. Certains hauts revenus frontaliers sont peu concernés par le processus de redistribution. En effet, les

travailleurs du canton de Genève, imposés en Suisse à la source, déclarent leurs revenus en France ; mais il n'y a pas de « double imposition », celle-ci étant éliminée côté français. En contrepartie, la Suisse verse une compensation financière à la France à hauteur de 3,5 % de la masse salariale brute des travailleurs frontaliers. Ainsi, le revenu disponible des habitants autour de

la Suisse est mécaniquement moins affecté par l'impôt prélevé en France. En comparant uniquement les communes aux revenus les plus élevés, celles du pôle métropolitain du Genevois ont un revenu disponible supérieur au revenu fiscal, alors que c'est l'inverse pour les autres communes aux hauts revenus. Par exemple, dans la communauté de communes du Pays de Cruseilles, le revenu disponible moyen par habitant est de 25 100 euros contre 24 000 euros pour le revenu fiscal, soit 1 100 euros de plus, alors que dans la Vallée du Garon, le revenu disponible est de 20 800 euros, contre 21 500 euros pour le revenu fiscal, soit 700 euros de moins. ●

Hélène Decorme, Aline Labosse (Insee)

► Définitions

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. À ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

► Source et méthode

Le **revenu fiscal** provient des déclarations des particuliers aux services fiscaux, permettant d'établir l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP - DGFIP). Les données étant seulement disponibles au niveau communal, seules les disparités de revenus entre communes, et non entre individus, sont prises en compte.

Le revenu moyen est calculé en rapportant la somme des revenus fiscaux à la population. Au cours de la période étudiée (1999-2017), les déclarations de revenus ont fait l'objet de nombreuses modifications législatives et réglementaires. L'impact de ces modifications ne pouvant pas être estimé, les comparaisons sont établies à partir de l'**indice de revenu moyen**, exprimé à chaque date en base 100 pour la région.

Les **disparités de revenus** sont mesurées avec l'indice de Theil, pondéré par le nombre d'habitants. Son niveau n'est pas directement interprétable, mais son évolution reflète la dynamique des disparités. Par son calcul, la contribution aux inégalités d'une commune est liée à son poids démographique. L'indice de Theil est décomposable de façon additive et permet de former des groupes d'observations. Cette décomposition permet de rendre compte de la contribution de chacun des sous-groupes aux disparités observées sur l'ensemble de la région.

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- « De forts écarts de revenus entre communes au sein des métropoles », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 132, septembre 2021.
- « S'installer dans une commune rurale : un choix de proximité, privilégié par les jeunes actifs et les familles », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 113, février 2021.
- « En 30 ans, les disparités de revenu fiscal diminuent entre l'Île-de-France et la province, mais augmentent entre les départements d'Île-de-France », *Insee Première* n° 1825, novembre 2020.
- « Le travail frontalier en forte croissance : 115 000 habitants de la région employés en Suisse », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 101, juillet 2020.

